

DÉPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

Nombre de membres en exercice du Conseil Communautaire : 20

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
CAP EXCELLENCE10<sup>ème</sup> séance de l'année 2012

Jeudi 13 décembre 2012

DÉLIBÉRATION N°2012.12.10/356

**Budget primitif 2013**

Autorisations budgétaires spéciales

Autorisation à donner au Président d'engager,  
de liquider et de mandater des dépenses  
d'investissement avant le vote  
du prochain budget 2013

L'An Deux Mil Douze, le jeudi 13 décembre, à 11 heures 00, le Conseil Communautaire de Cap Excellence, s'est rassemblé au siège social, à la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Jacques BANGOU, Président de Cap Excellence, en vue de délibérer selon l'ordre du jour de la convocation faite le 7 décembre 2012.

| <b>PRÉSENTS : 14</b> |            |                                  |
|----------------------|------------|----------------------------------|
| M. Jacques           | BANGOU     | Président                        |
| Mme Suzelle          | SEVILLE    | 2 <sup>ème</sup> Vice Présidente |
| M. Rosan             | RAUZDUEL   | 3 <sup>ème</sup> Vice Président  |
| M. José              | GUIOLET    | 4 <sup>ème</sup> Vice Président  |
| Mme Maguy            | CELIGNY    | 5 <sup>ème</sup> Vice Présidente |
| M. Robert            | BARBIN     | Délégué Communautaire            |
| M. Gérard            | DESTOUCHES | Délégué Communautaire            |
| Mme Juliana          | FENGAROL   | Déléguée Communautaire           |
| Mme Josiane          | GATIBELZA  | Déléguée Communautaire           |
| Mme Eliane           | GUIOUGOU   | Déléguée Communautaire           |
| Mme Alexandrine      | MOUEZA     | Déléguée Communautaire           |
| M. Serge             | NIRELEP    | Délégué Communautaire            |
| M. Lambert           | NOMEL      | Délégué Communautaire            |
| Mme Betty            | SALBOT     | Déléguée Communautaire           |

| <b>MANDANT : 1</b>   | <b>MANDATAIRE : 1</b> |
|----------------------|-----------------------|
| Mme Eliane VESPASIEU | Mme Suzelle SEVILLE   |

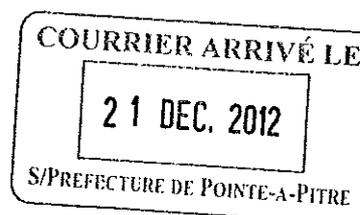
| <b>EXCUSÉS : 5</b>                     |
|--|
| M. Eric JALTON                         |
| M. Franck PETIT                        |
| M. Patrick SELLIN                      |
| M. Dominique BIRAS (A partir de 11h56) |
| M. Georges BREDEU (Jusqu'à 12h34)      |

| <b>ABSENT : 0</b> |
|-------------------|
|                   |

Conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conditions de quorum étant réunies, le Conseil peut valablement délibérer.

Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

Le secrétariat est assuré par *Monsieur Rosan RAUZDUEL*.



**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;**

- VU les dispositions de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales modifiées par l'ordonnance n°2009-1400 du 17 novembre 2009 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux régions et aux syndicats mixtes de l'article L. 5721-2 du code général des collectivités territoriales ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/ADII/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence et approuvant les statuts de l'ECPI ;
- VU la délibération n°2010.12.09/118 du Conseil Communautaire en date du 14 décembre 2010 relative à la définition de l'intérêt communautaire des compétences transférées ;
- VU la délibération n°2012.04/223 du Conseil Communautaire en date du 13 avril 2012 portant examen et vote du Budget Primitif Principal - Exercice 2012 ;
- VU les crédits d'investissements votés au budget 2012 ;

**Considérant** le rapport du Président,

Après en avoir délibéré ;

**DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ,**

**ARTICLE 1** : D'autoriser, avant le vote du budget 2013, l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement selon le tableau suivant :

| BUDGETS                             | Crédits inscrits en 2012 | Autorisation d'engagement |
|-------------------------------------|--------------------------|---------------------------|
| <i>Budget principal</i>             | 7 256 336,84             | 1 814 084, 21             |
| <i>Budget annexe eau potable</i>    | 3 711 664,02             | 927 916,01                |
| <i>Budget annexe assainissement</i> | 1 989 344,06             | 497 336,02                |

**ARTICLE 2** – Le Président, le Directeur Général de Cap Excellence, le Comptable public de la Trésorerie Abymes/Gosier sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

**ARTICLE 3** - La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-préfet de l'Arrondissement de Pointe-À-Pitre, à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-A-Pitre ainsi qu'à Monsieur le Trésorier Principal d'Abymes / Gosier.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence.

Pour extrait certifié conforme

Pointe-À-Pitre, le 20 DEC. 2012

Le Président

Jacques BANGOU



- Délibération transmise à la Sous-Préfecture de Pointe-À-Pitre, le
- Délibération transmise au Député-Maire de la ville des Abymes, le
- Délibération transmise au Maire de la ville de Pointe-À-Pitre, le
- Délibération transmise au Trésorier Principal d'Abymes / Gosier, le